



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PAYS HÔTE



SECURITÉ DU RELAIS DE LA FLAMME DANS LE HAUT-RHIN ET LE BAS-RHIN

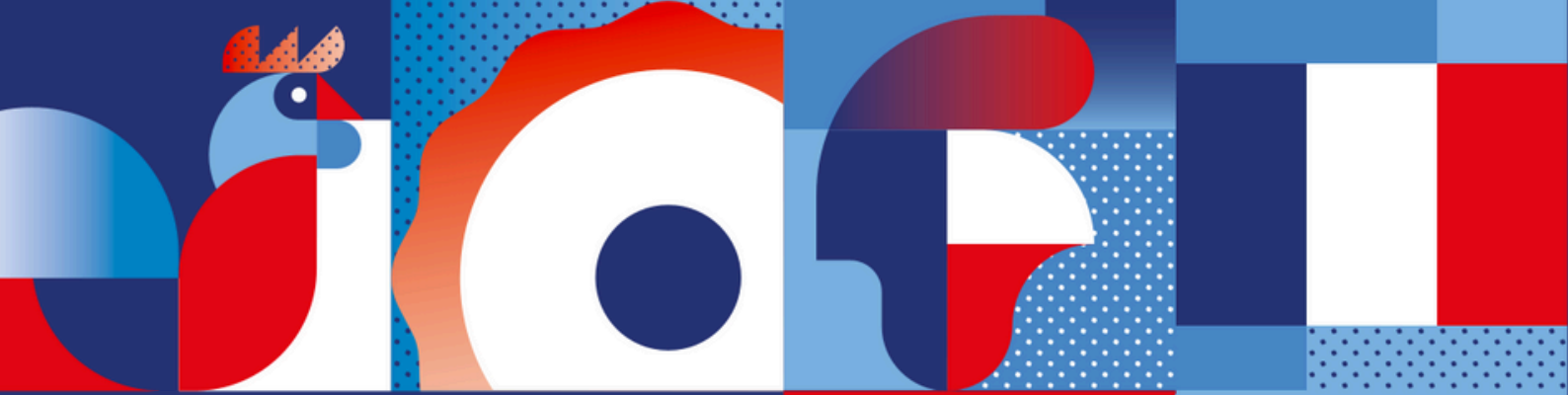
DOSSIER DE PRESSE
21 JUIN 2024



sommaire

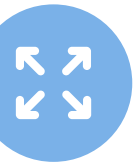
1. LES PARCOURS ET HORAIRES DU PASSAGE DE LA FLAMME 4
2. MESURES DE SÉCURISATION DE LA FLAMME 8
3. STATIONNEMENT ET CIRCULATION 17
4. CONSEILS PRATIQUES 19
5. ACCÈS ET DROITS MÉDIAS 22





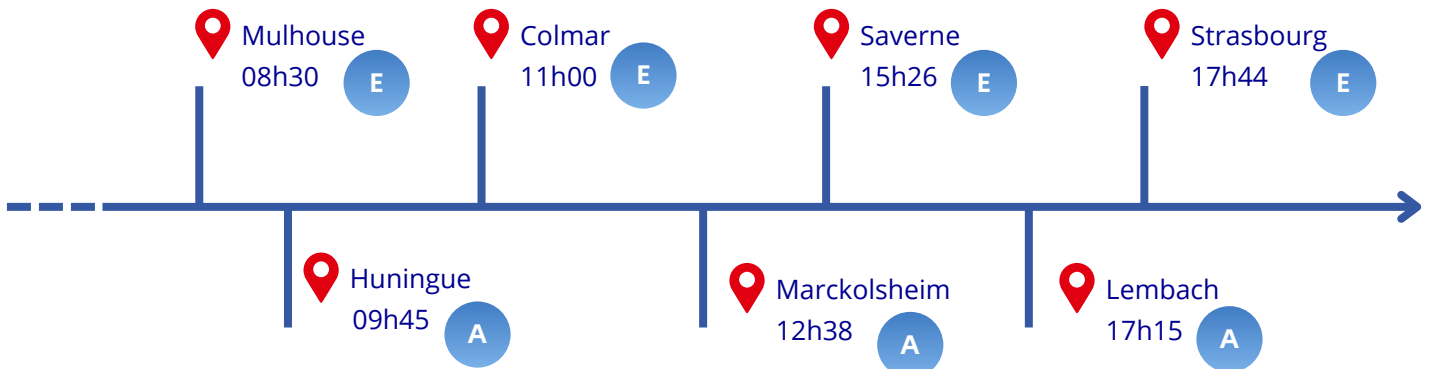
1.

LES PARCOURS ET HORAIRES DU PASSAGE DE LA FLAMME



7 étapes en une seule journée

LES PARCOURS ET HORAIRES DU
PASSAGE DE LA FLAMME



Les deux types de convoi

- **Convoi engagement** : convoi principal pour susciter l'engouement populaire
- **Convoi agile** : dispositif allégé pour accéder à des sites difficiles d'accès et mettre en valeur des lieux culturels



Site de Célébration
Place Kléber, Strasbourg

**Gratuit et ouvert à tous de
15h30 à 19h45**

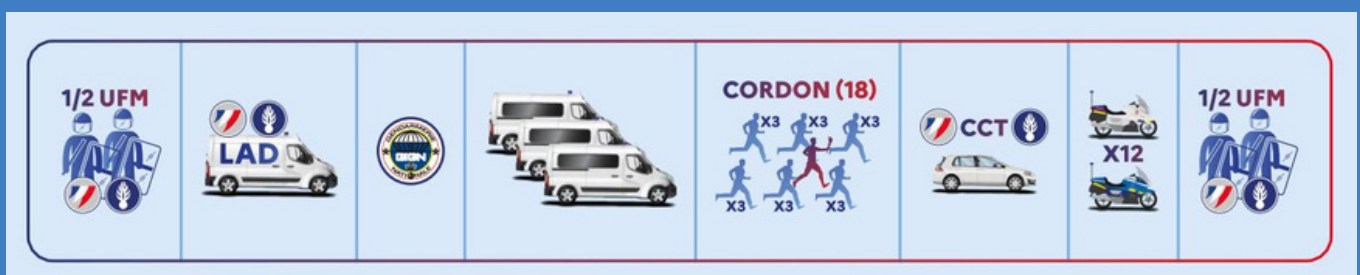
Chiffres clés

175
porteurs

24 porteurs en Relais Collectif
(Fédération française de Judo)

La bulle de sécurité

La sécurisation du convoi du relais de la Flamme est assurée par une bulle de sécurité, disposée à l'avant et à l'arrière des convois. Avec les UFM (Unité de force mobile), **180** policiers et gendarmes sont engagés dans la bulle de sécurité du relais de la Flamme.



Détail par segments

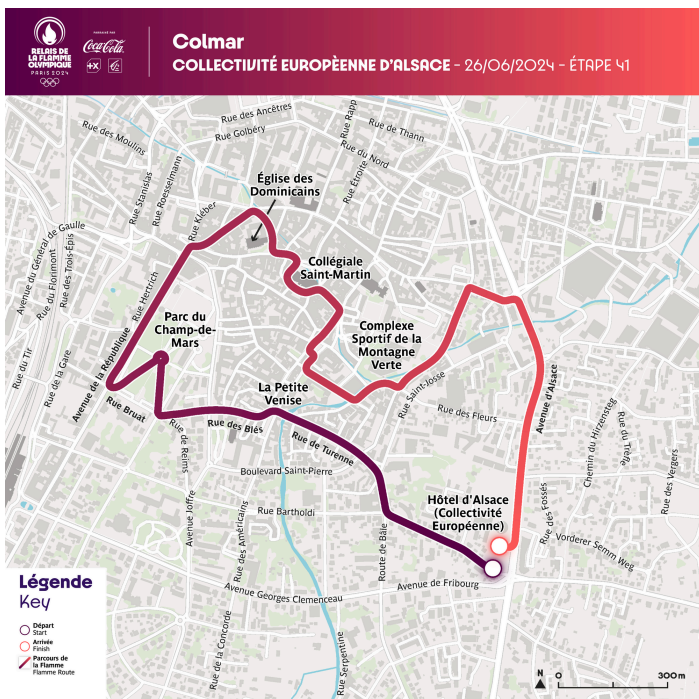


➔ Segment n°1 : Mulhouse

- 08h30 : départ (Mairie de Mulhouse Hôtel de Ville - 2 Rue Pierre et Marie Curie)
- 09h27 : arrivée (stade de l'III)
- Distance : 3,9 km
- Centre des porteurs de la Flamme : Palais des Sports Gilbert Buttazzoni - 16 Boulevard Charles Stoessel - 68200 Mulhouse

➔ Segment n°2 : Huningue

- 09h45 : départ (Pied de la passerelle des Trois Pays, côté Allemagne)
- 10h05 : arrivée (Place Abbattucci)
- Distance : 0,9 km
- Centre des porteurs de la Flamme : Eglise de Garrison - 23 Rue Barbanegre - 68330 Huningue



➔ Segment n°3 : Colmar

- 10h58 : départ (Hôtel d'Alsace (Collectivité européenne d'Alsace CeA) - Rue de la Semm)
- 12h01 : arrivée (Hôtel d'Alsace - Parvis de la Collectivité européenne d'Alsace CeA - Avenue d'Alsace)
- Distance : 4,3 km
- Centre des porteurs de la Flamme : Complexe sportif de la Montagne Verte - 2 Rue de la Montagne Verte - 68000 Colmar



➔ Segment n°4 : Marckolsheim

- 12h38 : départ (rue Clemenceau)
- 12h58 : arrivée (collège Jean-Jacques-Waltz)
- Distance : 1 km
- Centre des porteurs de la Flamme : Complexe sportif, 8 rue des Tabacs - 67390 Marckolsheim



➔ Segment n°5 : Saverne

- 15h26 : départ (Stade de la Licorne)
- 16h11 : arrivée (Château des Rohan)
- Distance : 3 km
- Centre des porteurs de la Flamme : Château des Rohan, Place du Général de Gaulle - 67700 Saverne



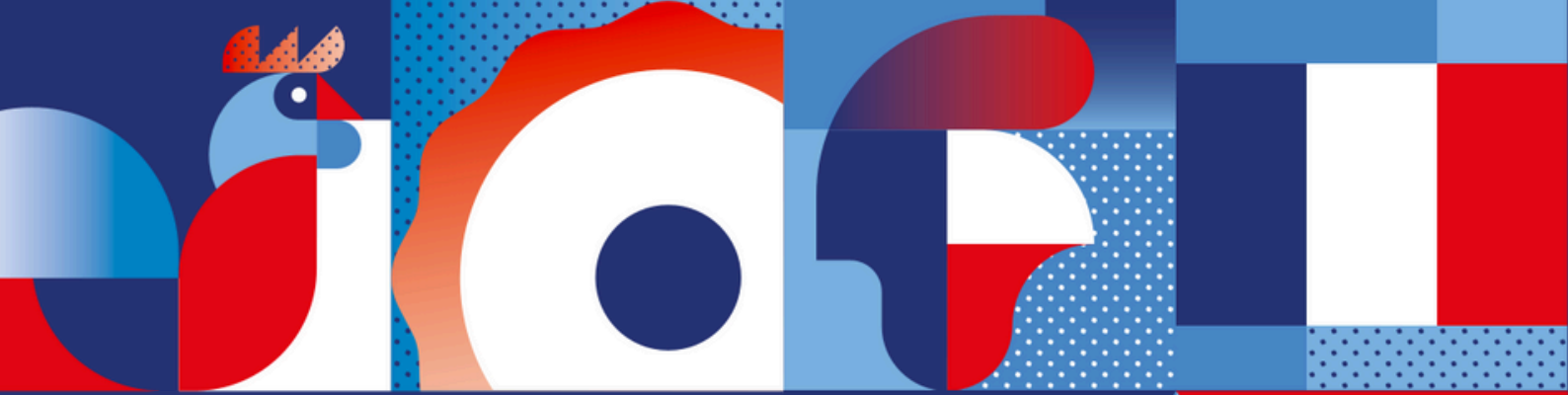
➔ Segment n°6 : Lembach

- 17h15 : départ (Fleckenstein)
- 17h35 : arrivée (Fleckenstein)
- Distance : 682 mètres
- Centre des porteurs de la Flamme : Espace de réception du Château de Fleckenstein - 67510 Lembach

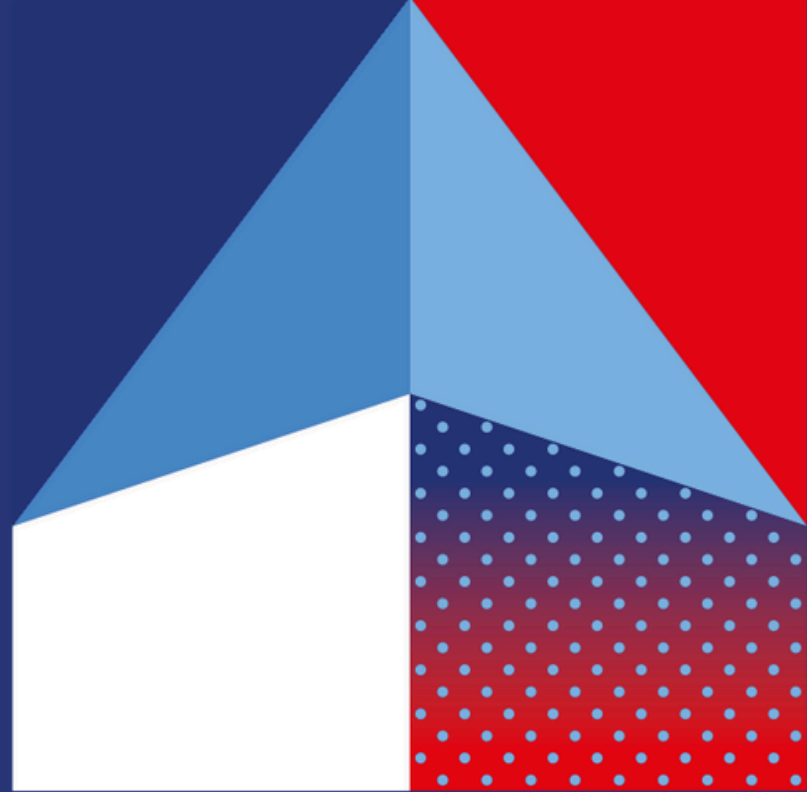


➔ Segment n°7 : Strasbourg

- 17h44 : départ (Parlement européen)
- 19h20 : arrivée et allumage du chaudron (place Kléber)
- Distance : 7,21 km
- Centre des porteurs de la Flamme : Gymnase Menora, 4 boulevard Pierre Pflimlin - 67000 Strasbourg



2.



MESURES DE SÉCURISATION DE LA FLAMME



Arrêtés préfectoraux

MESURES DE SÉCURISATION DE
LA FLAMME

Afin d'assurer la sécurisation du parcours du Relais de la Flamme Olympique le 26 juin 2024, le préfet du Haut-Rhin et la préfète du Bas-Rhin ont pris plusieurs arrêtés instaurant des périmètres de protection, par segment, sur des plages horaires définies dans lesquels des mesures exceptionnelles s'appliqueront :



Sont interdits, dans les périmètres de protection (cartes ci-après) :



La vente, le port et le transport, sans motif légitime, d'armes et d'objets pouvant constituer une arme*

*Sauf pour les personnes habilitées dans l'exercice de leur mission



La détention et l'utilisation d'artifices de divertissement, de toute catégorie ainsi que la vente et le transport des artifices de divertissement des catégories 2 et 3



L'achat et le transport de carburant dans un récipient transportable ainsi que la vente, le transport, et l'usage d'acide dans les espaces publics

Les horaires de ces interdictions le mercredi 26 juin 2024 sont les suivants :



Mulhouse : toute la journée
Huningue : toute la journée
Colmar : toute la journée

Strasbourg et Saverne : de 12h00 à 21h00
Lembach, Wingen et Niedersteinbach : de 12h00 à 19h00
Marckolsheim : de 10h30 à 18h30



Les manifestations, cortèges et défilés au sens de l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure



de 8h00 à 21h00, dans les mêmes périmètres de protection ainsi que sur la place de la Gare à Strasbourg



Est interdit, dans toutes les communes traversées :



Tout survol par des aéronefs sans équipage à bord



de 8h00 à 21h00, dans les communes concernées



→ Captation par drones :

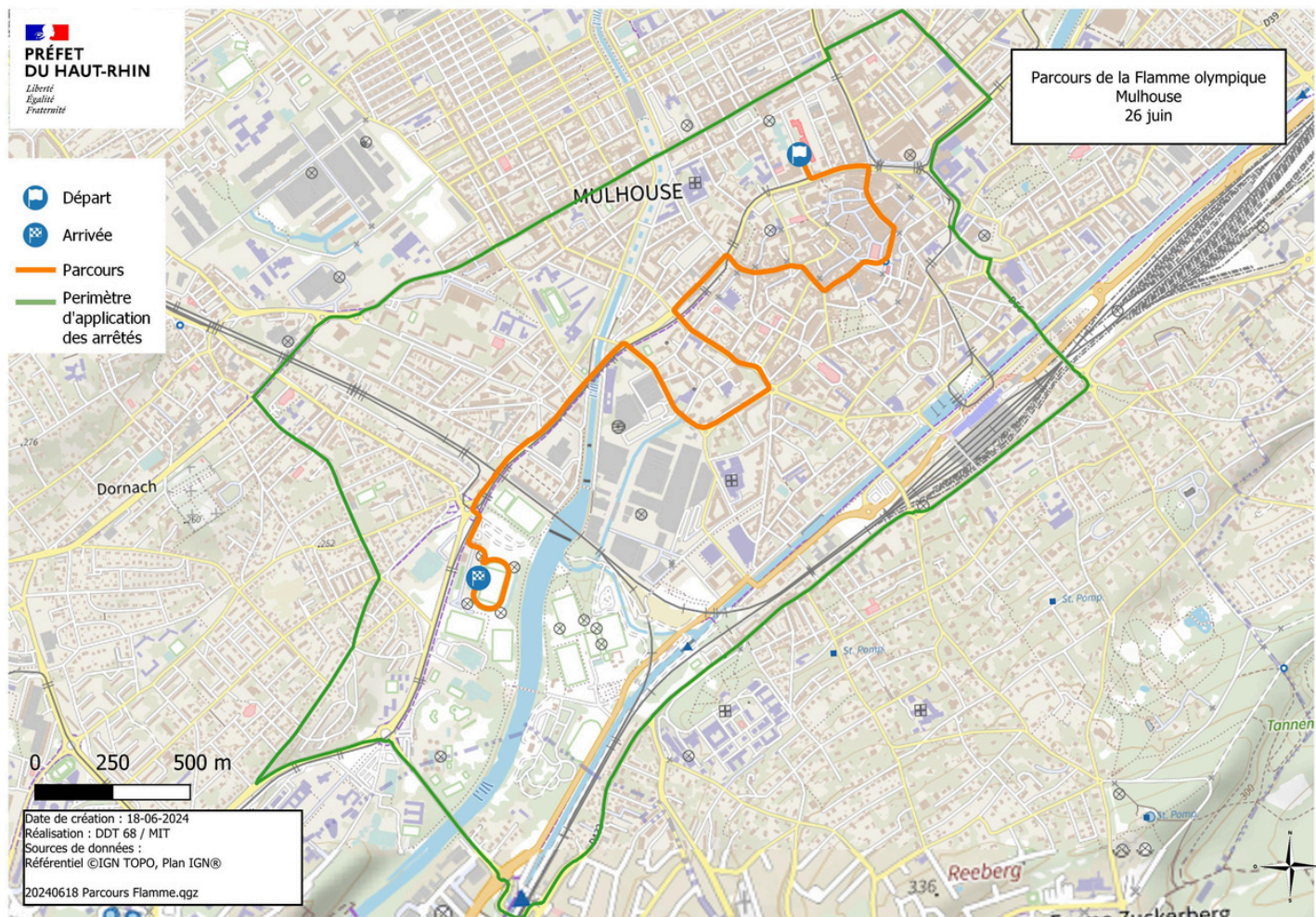
Afin de prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés, de sécuriser des rassemblements de personnes sur la voie publique :

La captation, l'enregistrement et la transmission d'images par la direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) et les gendarmeries nationales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, sont autorisés dans les périmètres de protection et sur les plages horaires de leur mise en place.

MULHOUSE



de 05h00 à 20h00



PERIMETRE DE PROTECTION



Rond-point rue de l'Université – boulevard Charles Stoessel, rue de l'Illberg, rue de Hochtatt, rue de l'Agriculture, rue des Blés, rue François Mitterrand, rond-point rue de Thann, avenue Aristide Briand, rue Franklin, rue des Vergers, rue d'Ensisheim, boulevard de l'Europe, rue de Metz, avenue Roger Salengro, rue Louis Pasteur, rue des Bonnes Gens, pont de Riedisheim, boulevard Léon Gambetta, boulevard Alfred Wallach, rond-point Jean Wagner, avenue d'Altkirch, rue d'Altkirch, rue de Dornach, rond-point rue de Dornach – chemin des Cordiers, rue Léo Lagrange, rond-point rue de l'Université – rue Léo Lagrange.

HUNINGUE



de 05h00 à 20h00



PERIMETRE DE PROTECTION

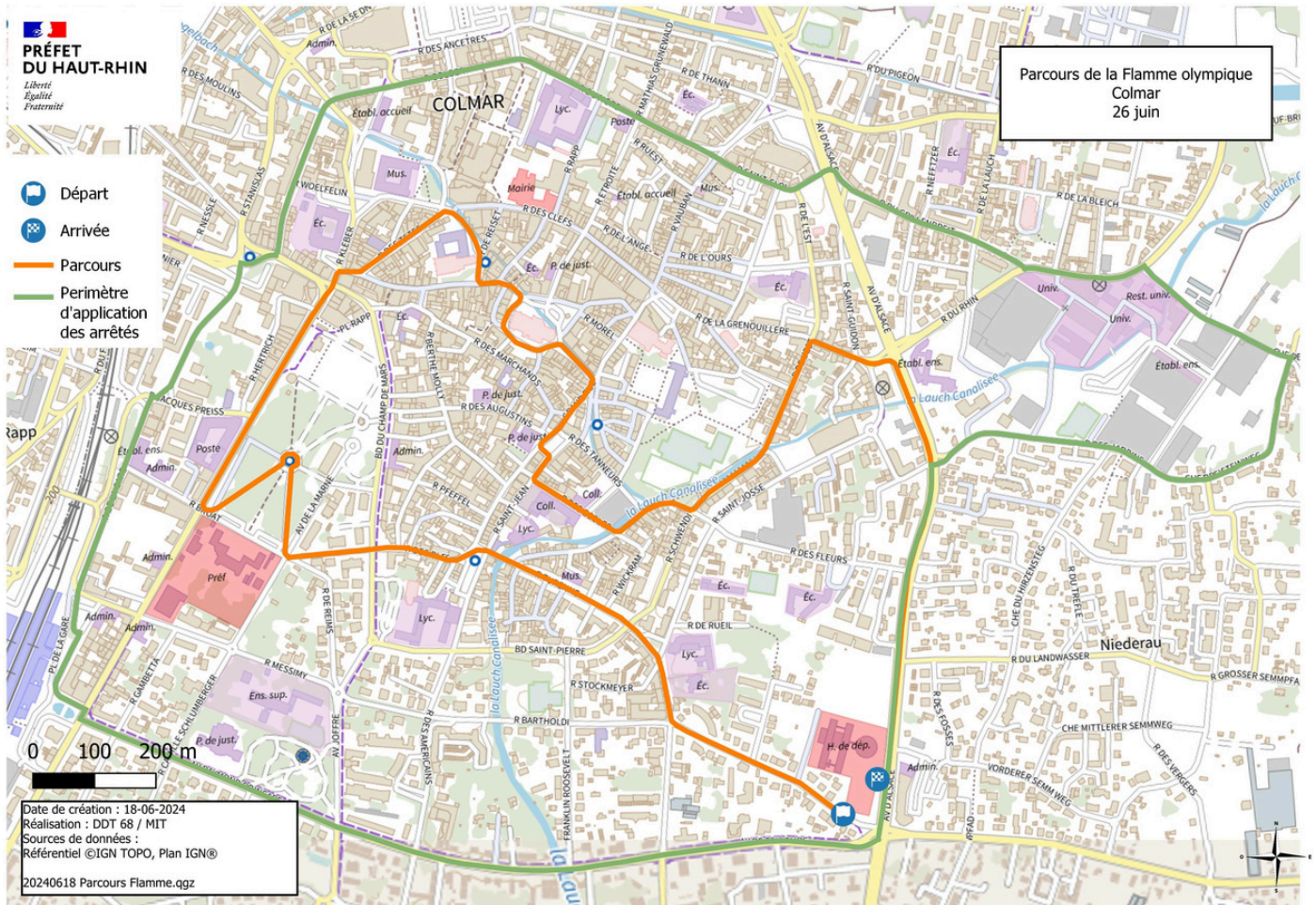


Rue de l'Entrepôt, rue du Maréchal Joffre, rue de la Libération, rue des Vosges, rue du Nord, rue Vauban, quai sud du Port de plaisance, rive du Rhin entre le Port de plaisance et la rue de la Libération.

COLMAR



de 05h00 à 20h00



PERIMETRE DE PROTECTION

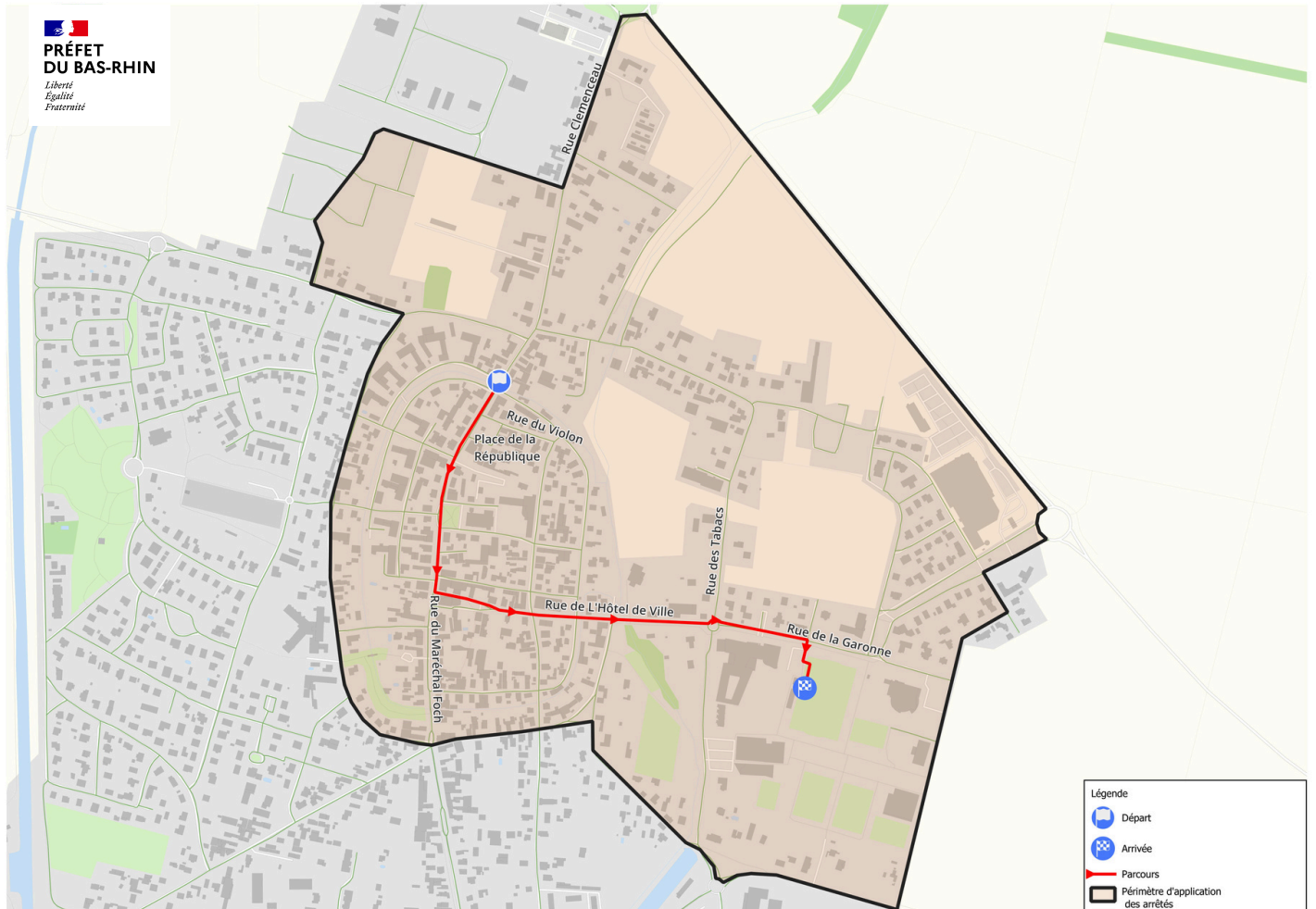


Avenue de Fribourg, avenue Georges Clemenceau, avenue Raymond Poincaré, place de la Gare, rue de la Gare, avenue Jean de Lattre de Tassigny, rue Roesselmann, rue Golbéry, rue du Nord, rue Saint Éloi, rue du Grillenbreit, chemin de la Niederau, rue des Jardins, avenue d'Alsace

MARCKOLSHEIM



de 10h30 à 18h30




PERIMETRE DE PROTECTION

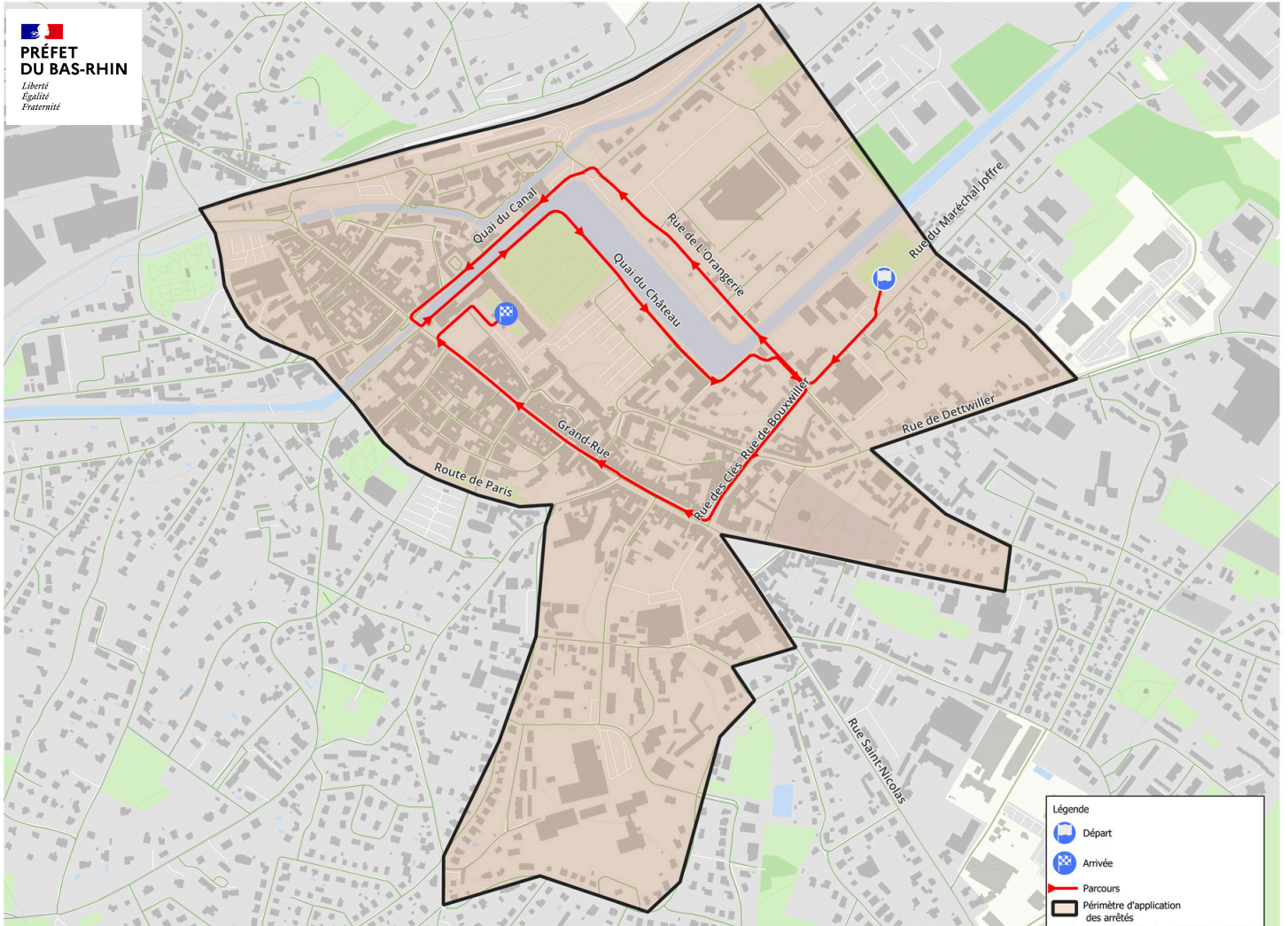


Route du Rhin, rue des tabacs, rue de la passerelle, rue des serpents, rue des Vosges, route d'Ohnenheim, rue Albert Schweitzer, rue du Haut Koenigsbourg, rue Clémenceau, D424, avenue de l'Europe, rue de la Loire, rue de la Volga.

SAVERNE

 de 12h00 à 21h00

SAVERNE



PERIMETRE DE PROTECTION

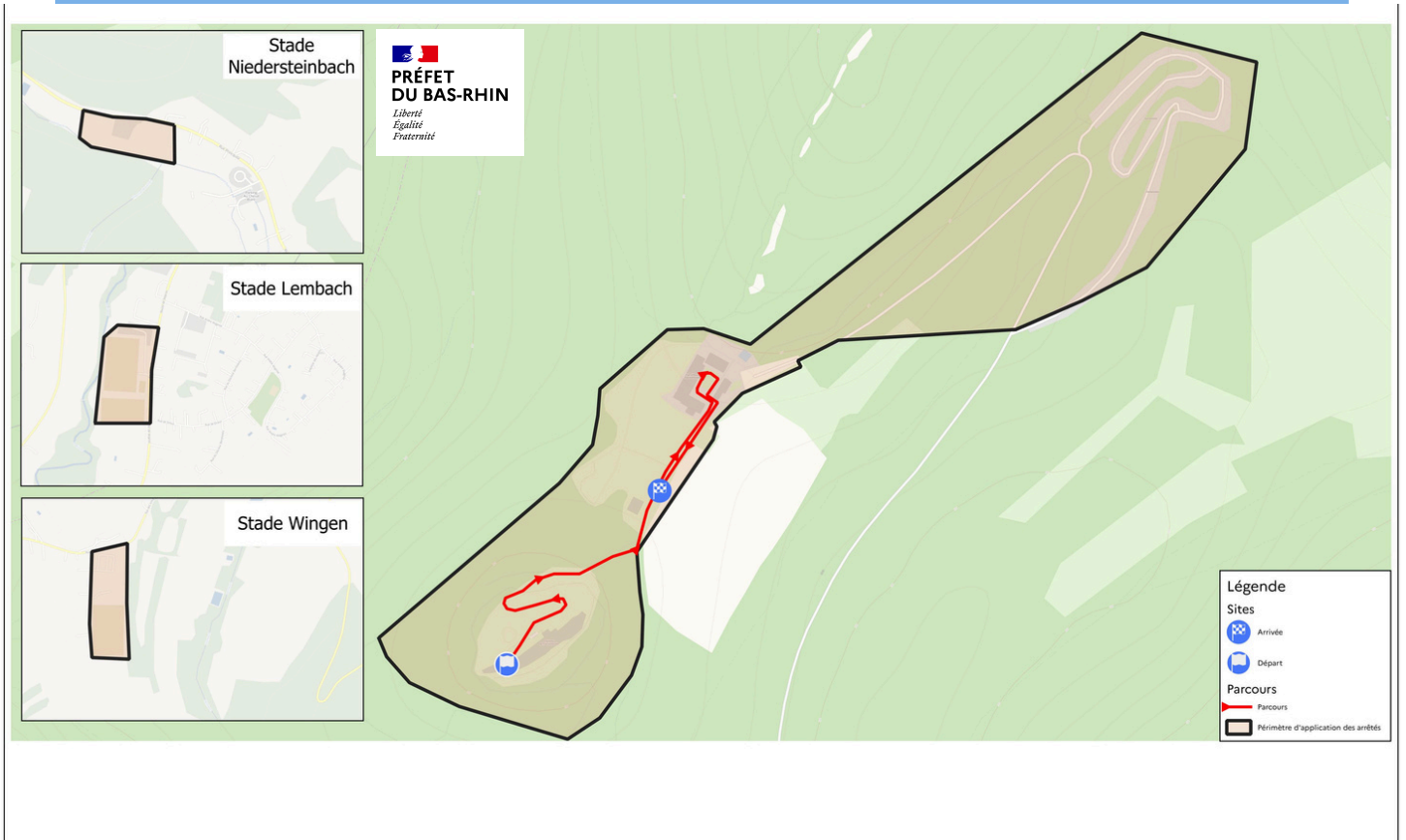


Route de Paris, voie ferrée jusqu'au croisement de la rue de Monswiller, voie ferrée, rue du maréchal Joffre, rue du général Fetter, rue de Dettwiller, rue Person, rue de la pépinière, rue de l'ermitage, place Saint-Nicolas, rue Saint-Nicolas, rue de Saint Michel, rue des sources, rue de Gottenhouse.

LEMBACH - CHATEAU DU FLECKENSTEIN



de 12h00 à 19h00




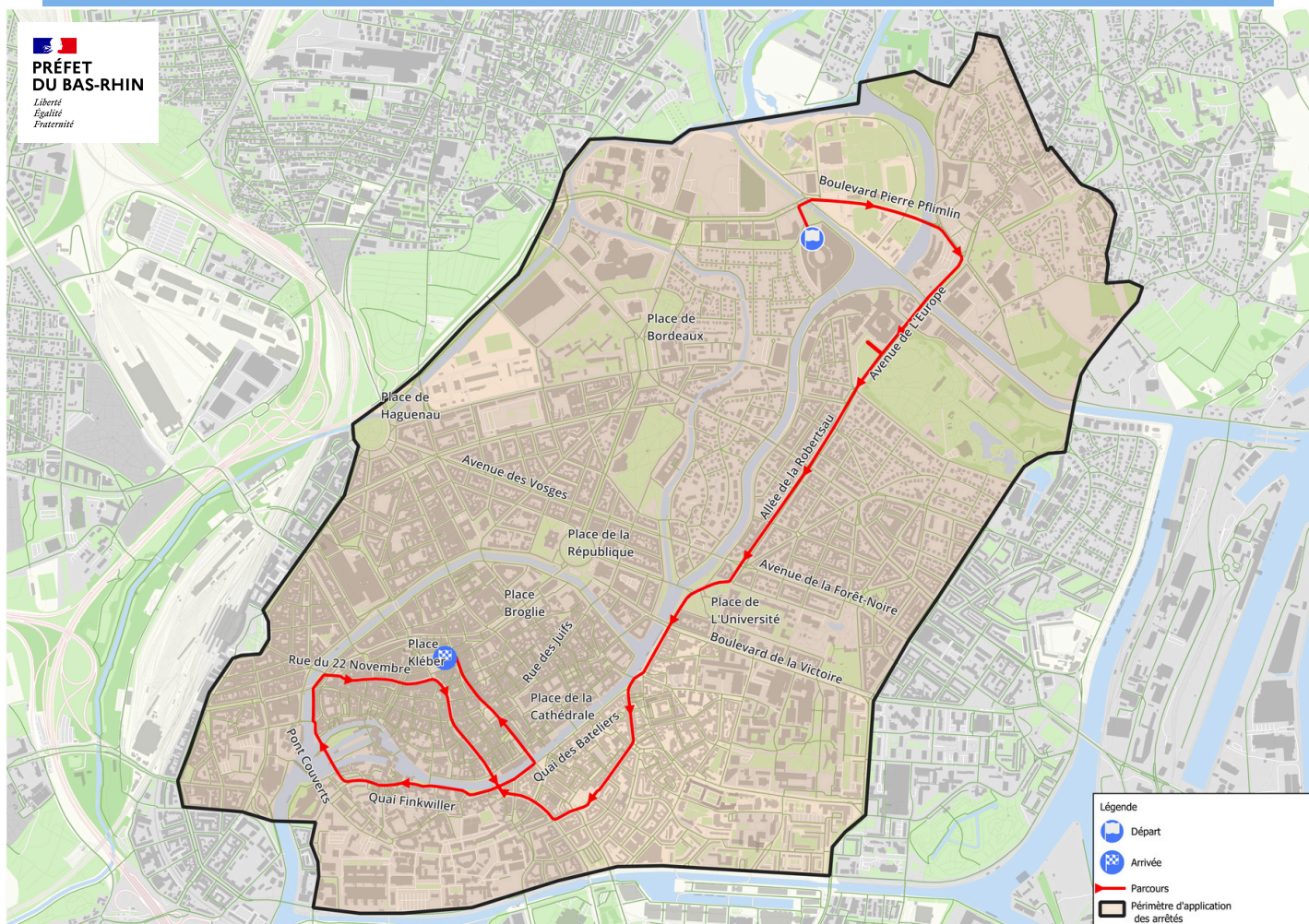
PERIMETRE DE PROTECTION



- stade de Lembach, route de Woerth – 67 510 LEMBACH ;
- stade de Wingen, rue du stade – 67510 WINGEN ;
- stade de Niedersteinbach, D3 – 67510 NIEDERSTEINBACH ;
- D525 à partir du parking du château du Fleckenstein compris, jusqu'au château fort du Fleckenstein compris ;
- lieu dit Gimberlhof – 67510 LEMBACH.


STRASBOURG

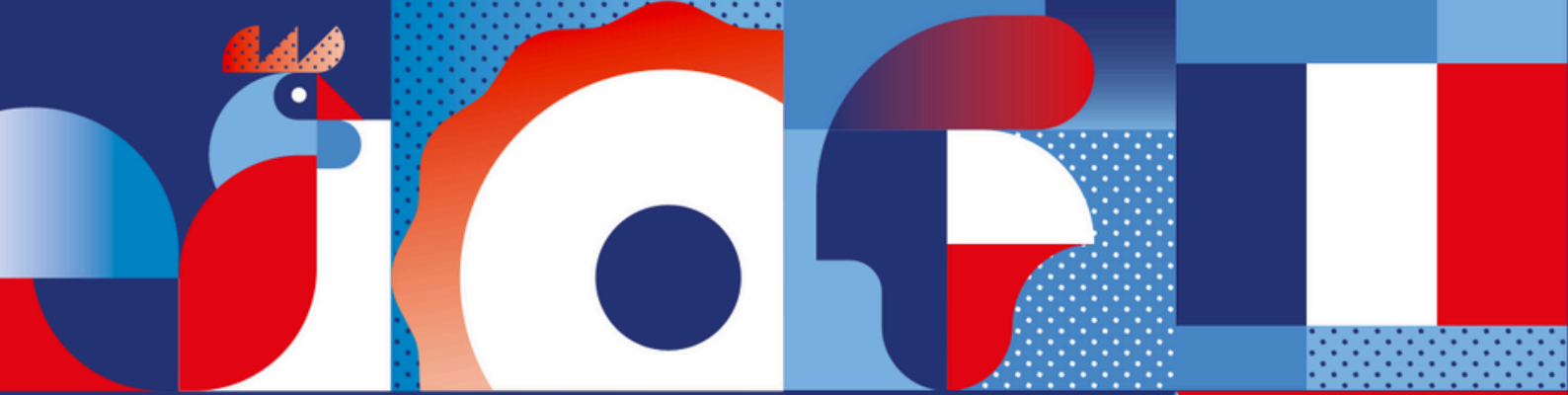
 de 12h00 à 21h00



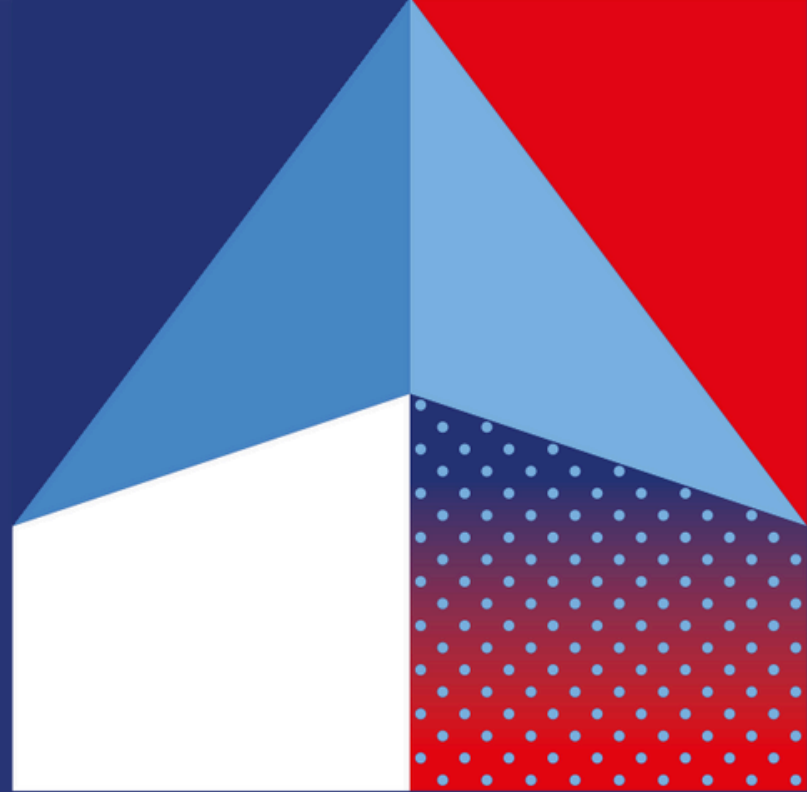
PERIMETRE DE PROTECTION



 Place de Haguenau, N2350, voie navigable Ill canalisé, chemin du Doernelbruck, route de la Wantzenau, rue Jeanne d'arc, rue des jardiniers, rue de la carpe haute, chemin Goeb, rue du Conseil des Quinze, rue François-Xavier Richter, boulevard Jean-Sébastien Bach, boulevard de la Marne, boulevard Leblois, avenue du général de Gaulle, allée Jean-pierre Lévy, quai des Alpes, quai Menachem Taffel, quai Louis Pasteur, rue Humann, rue des frères Matthis, rue d'Obernai, boulevard de Lyon, boulevard de Nancy, boulevard de Metz, boulevard du président Wilson, rue de Wissembourg.



3.



STATIONNEMENT ET CIRCULATION

→ Perturbations sur les axes routiers empruntés par la Flamme

L'ensemble des axes routiers empruntés par le Relais de la Flamme Olympique sera coupé à la circulation au plus tard 1h00 avant et 30 minutes après son passage.



La liste des rues empruntées et bloquées par le parcours est disponible sur le site de chaque commune traversée.

Les mairies ont pris des arrêtés de police administrative pour interdire et limiter à la fois la circulation et le stationnement.

→ Perturbations sur le réseau de transport en commun

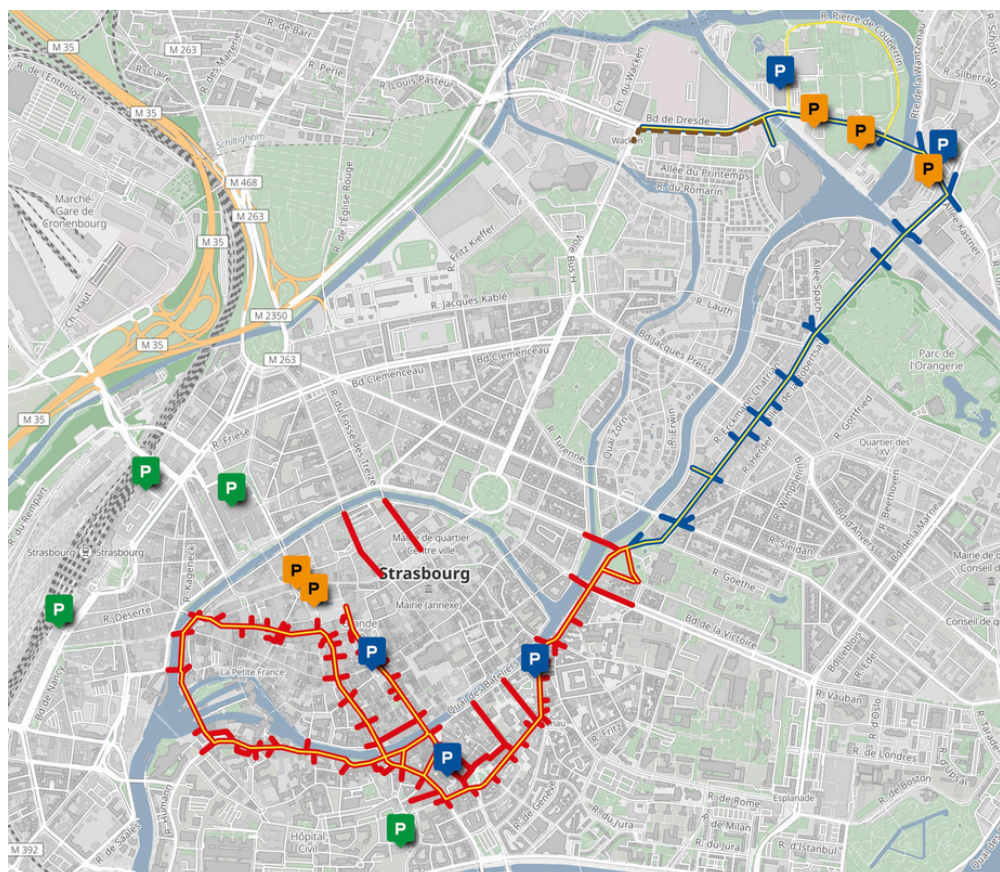


Le réseau CTS bus-tram sera fortement perturbé par le passage de la Flamme, notamment dans le secteur nord-ouest et au centre ville de Strasbourg.

De nombreuses lignes de bus-trams seront coupées le 26 juin dès 16h00 jusqu'à 20h00 minimum. La reprise progressive se fera en fonction de l'avancée de la Flamme. Pour avoir le détail des perturbations, consultez le site de la [CTS](#).

Les réseaux [Soléa](#) à Mulhouse et [Trace](#) à Colmar rencontreront également quelques perturbations lors du passage de la Flamme. Les usagers sont invités à consulter les modifications d'horaires et de lignes sur les sites internet des transporteurs.

→ Carte stationnement/circulation à Strasbourg, site de Célébration



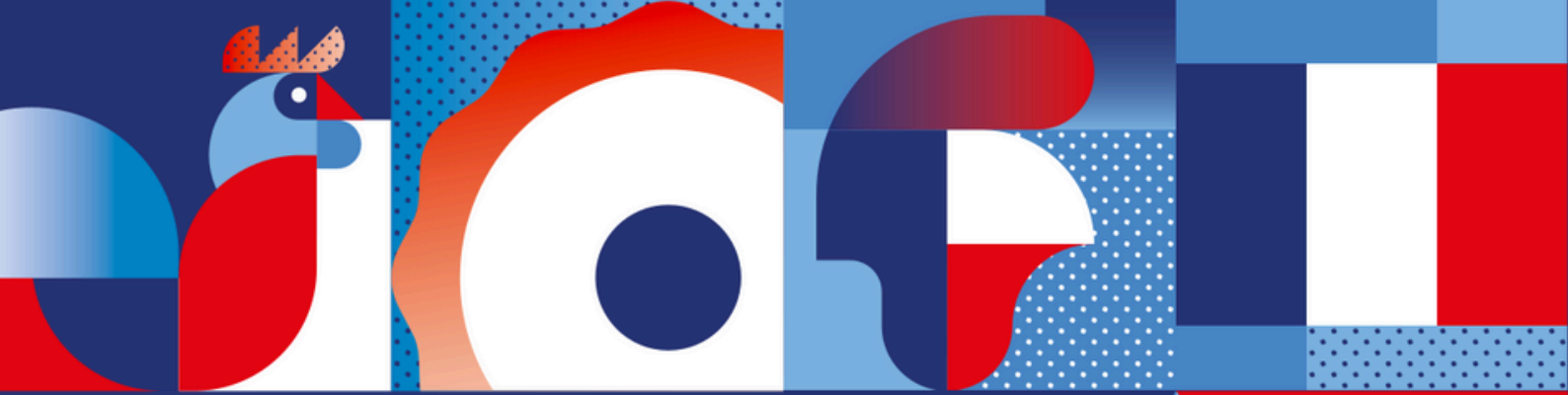
Stationnement interdit aux véhicules motorisés du **25/06 11h00 au 26/06 23h00**

Stationnement interdit aux véhicules motorisés le **26/06 de 01h00 à 23h00**

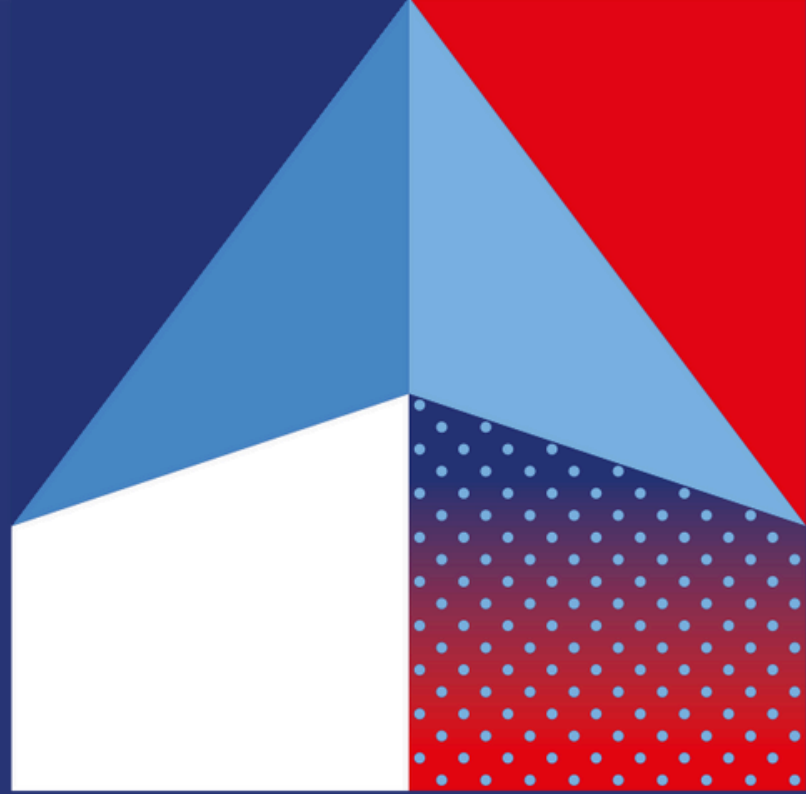
Circulation interdite aux véhicules motorisés le **26/06 de 16h30 à 23h00**

Pour plus de détails, consultez le [site de la Ville de Strasbourg](#).

Crédits : Ville de Strasbourg



4.



CONSEILS PRATIQUES



Lors du passage de la Flamme



Je ne traverse en aucun cas la chaussée sans vérifier l'arrivée éventuelle du convoi relais.

Je ne cours pas au côté des relayeurs pour ne pas gêner leur progression.



Je ne gêne pas le ou les relayeurs pour faire des photos ou vidéos.

L'utilisation de drones est interdite par arrêté préfectoral.



Les enfants doivent être surveillés et tenus par la main pour les plus jeunes.

Je ne jette pas mes déchets sur le parcours ou aux abords.





Conseils généraux

En cas de forte chaleur, buvez régulièrement de l'eau et limitez votre consommation d'alcool



Attention aux pickpockets, ne les laissez pas gâcher ce moment historique

Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse



Anticipez vos trajets et privilégiez les transports en commun quand cela est possible

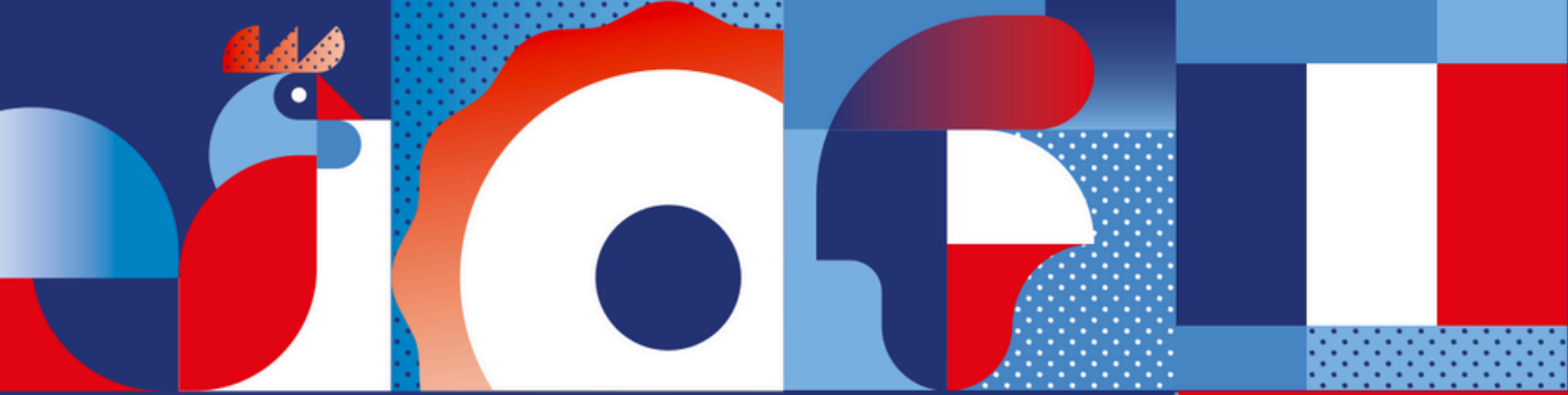
En cas d'urgence, contactez les services de secours :

15 (Service d'aide médicale urgente)

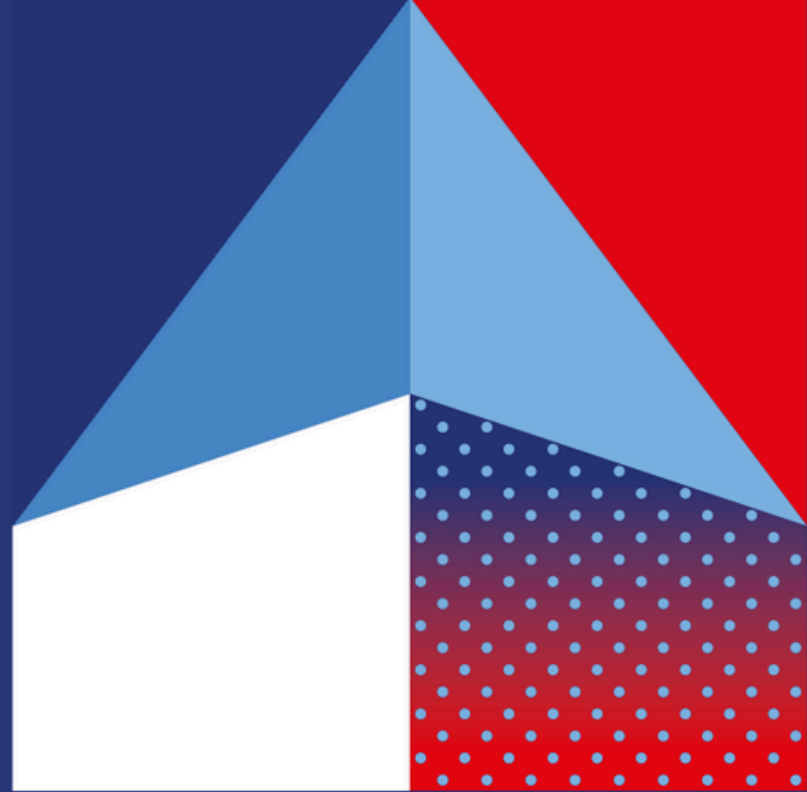
17 (Police secours)

18 (Sapeurs pompiers)





5.



ACCÈS ET DROITS MÉDIAS



Titre d'accès journalistes

Un formulaire de demande de titre d'accès pour le Relais de la Flamme Olympique a été envoyé fin mars.

Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez en faire la demande par mail à medias.relaisdelaflamme@paris2024.org

→ Ce titre d'accès permet :

- ✓ D'accéder au **site de Célébration**, situé Place Kléber, en dehors des heures d'ouverture au public (15h30-19h30)
- ✓ D'accéder à l'**espace d'accueil médias**
- ✓ D'accéder à la **zone mixte** pour interviewer des porteurs de la Flamme, des porte-paroles de Paris 2024 ou d'autres intervenants (élus locaux)
- ✓ D'accéder au **Relais Collectif de Judo**
- ✗ Aucun espace de travail dédié à la presse est prévu

La récupération du titre d'accès :

- Se fait lors de votre première venue sur le site de Célébration, à la tente d'accueil médias
- Sur présentation d'une pièce d'identité
- Entre 14h00 et 18h30

Opportunités et droits médias



Vous souhaitez suivre un convoi, interviewer un porteur de la Flamme ou encore couvrir le Relais Collectif de Judo ? Saisissez l'organisation médias : medias.relaisdelaflamme@paris2024.org



France Télévisions détient l'exclusivité des droits audiovisuels en clair et en direct pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. **La captation et l'utilisation d'images du Relais de la Flamme est donc soumise à des règles très spécifiques.** Pour toute question, saisissez l'organisation média : medias.relaisdelaflamme@paris2024.org



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'État s'engage au plus proche de vous

Suivez-nous !



@PrefetGrandEstBasRhin

@PrefetHautRhin



@Prefet67

@Prefet68



@Préfecture de la région Grand Est,
préfecture du Bas-Rhin

@Préfecture du Haut-Rhin



Contacts

Préfecture du Bas-Rhin
Service de la communication interministérielle
pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
03 88 21 68 77

Préfecture du Haut-Rhin
Service de la communication interministérielle
pref-communication@haut-rhin.gouv.fr
03 89 29 21 06

